



la  
cgt

des cfa du btp

## Résumé des réunions de nos Présidents, Vice-Président et SG pour une casse lente et ordonnée de nos statuts et de la tête de réseau.

### Ou comment défaire et recréer ce que 3CA faisait.

**Octobre 2021 : une première réunion, déjà sans aucune OS. Une réunion uniquement d'employeurs et de fédération patronale. Un seul point positif : une volonté de créer une tête de réseau**

M. Jean-Christophe REPON – Vice-Président du CCCA-BTP a annoncé en début de réunion, qu'il venait d'échanger téléphoniquement avec Mme Marie DUPUIS-COURTES, quant à leur volonté partagée de créer une tête de réseau, tout en précisant dorénavant la place du CCCA -BTP comme partenaire et non plus, comme par le passé, tête du réseau national des CFA BTP paritaires.

**Novembre 2021 : toujours sans les OS, toujours une volonté de faire mais ...**

*"Yves LEBOURGEOIS rappelle la volonté partagée avec Jean Pierre Zolli, Vice-président de Bâtiment CFA Normandie, d'initier des rencontres entre les Présidents, Vice-présidents et Secrétaires Généraux des Associations Régionales des CFA du BTP."*

Ces échanges donneront l'occasion d'évoquer la création d'un réseau national de CFA BTP avec l'aide des associations régionales actuelles des CFA du BTP avec comme deux points d'étapes, à savoir : une volonté partagée et affichée des membres présents élus , et une information/décision de ces mêmes membres auprès de leurs conseils d'administrations respectifs.

- André BONAIL, Président région Occitanie :...*Il serait intéressant de faire une déclaration d'intention pour valider et acter ce que l'on veut créer, comme par exemple une structure nationale et qui sera présentée aux conseils d'administration de chaque AR et aux structures nationales....*
- Eymard de Crécy, Pays de la Loire :...*Il pourrait être intéressant de passer commande collectivement à des avocats spécialisés dans le droit des associations, droit social en leur demandant de préciser notre terrain de jeu et comment on peut y travailler. Ainsi on pourrait avoir une analyse et écrire à la Direction Générale du Travail [DGT]. Afin de connaître qui a la compétence pour négocier avec les employeurs ? Ce sont les syndicats de la branche qui vont vouloir négocier...*

## Formalisation d'une feuille de route pour les Secrétaires généraux des Associations Régionales favorables à l'accord de principe :

- Des groupes de travail vont se structurer autour des 4 grands axes avec un animateur par groupe afin de faire avancer ces points. Si les présidents, VP ou SG ne peuvent pas être présents, ils peuvent se faire représenter par certains de leurs homologues, tout en restant dans l'esprit de la réunion de ce jour.

**Janvier 2022 : toujours aucune OS, mais des DRH ou RRH présents. Un frémissement pour dénoncer notre statut et faire des économies sur certains postes.**

M. DUPONT, DRH fait un 1<sup>e</sup> état des lieux des réflexions engagées :

**Cf. Powerpoint de présentation en pièce-jointe.**

- Accords Sociaux issus de 1982, 1999 et 2015.
- Changement de statut du CCCA-BTP.
- La dénonciation des accords serait idéale, mais les ordonnances Macron permettent néanmoins d'avancer ; la volonté du CCA n'est pas celle-ci ; 11 « blocs » sont traités par les ordonnances Macron au niveau du social et 1 seul serait légèrement bloquant pour nous, ce sont les minimas sociaux, donc les salaires minimums ; les accords de 1982 et 2015 avaient établi un certain nombre de liste de métiers, de compétences qui à ce jour ne sont plus en adéquation avec nos besoins (voir CJE ;CRE / ou développement commercial.. ?).

M. Dupont dit que tout ce qui a été fait depuis 1982 ne nous facilite pas la tâche ; il va falloir ré-harmoniser et travailler ensemble sur des bases communes.

M. LAUNAY indique qu'à travers ces réflexions prospectives sur notre « rêve et nos valeurs » on évoque en réalité la Stratégie de nos A.R. à 3, 5 ou 10 ans. On ne peut donc pas se tromper. Le temps et cette énergie que nous allons y mettre devront être utiles et, pour sécuriser cette démarche, il serait opportun de se faire accompagner par un tiers et de faire appel à un cabinet qui nous aiderait à structurer nos travaux.

M. DE CRECY partage l'idée d'avoir recours à un cabinet d'experts pour nous accompagner. Il souscrit par ailleurs à la proposition de M. DUPONT de mettre en place un tableau comprenant les points fondamentaux à négocier mais aussi les éléments constitutifs de notre « rêve ». Il est convaincu que sur de nombreux points les partenaires sociaux nous rejoindront. Bien entendu, il faudra veiller à continuer d'avancer en toute transparence avec l'ensemble des Fédérations du fait de notre cadre paritaire.

M. CABA ajoute que l'on pourrait faire une économie d'échelle dans nos Associations en confiant la communication, si on le souhaite, au niveau national.

**Mars 2022 : fin d'une tête de réseau mais réflexion pour la création d'une coopération d'association sous une marque nationale. Bien entendu en utilisant les moyens des Associations.**

Développer et faire vivre une véritable stratégie de marque, offrir au réseau une visibilité nationale forte, reconnue, immédiatement identifiable par nos cibles (prospects, clients, partenaires...).

Le GTN préconise de faire appel à un cabinet spécialisé pour travailler sur la marque ou identité nationale du réseau, quel que soit le format retenu et la campagne de communication nationale.

- La réunion technique est un outil de réflexion au sens large
  - Un outil technique de transversalité
- Un programme court
  - 1<sup>ère</sup> demi-journée : Accueil (et mise dans le bain pour ceux qui n'ont pas assisté à la réunion du 12 janvier 2022)
  - Demi-journées 2 & 3 : Travail des deux groupes avec l'animateur
  - Demi-journée 4 : Synthèse des travaux & préparation de la restitution aux Présidents
- Une réunion de restitution / enrichissement avec les Présidents
  - 8 juin 2022 (avec dîner la veille) présentation par les animateurs de la réunion technique et enrichissement

**Jean-Baptiste CROIZIER**

Avocat

12 quai André Lassagne

69001 LYON

Toque 22

**BTP CFA PAYS DE LA LOIRE**

**Monsieur Eymard de CRECY**

**Secrétaire Général**

9 rue Marcel Sembat

44100 NANTES

Par courriel uniquement :

[eymard.decrecy@btpcfa-pdl.com](mailto:eymard.decrecy@btpcfa-pdl.com)

Lyon, le 1<sup>er</sup> février 2022

**Objet : Modalités de coopération entre les associations BTP CFA**



## Jun 2022 : La CGT demande a être présente à ces réunions : refus des employeurs.

### 1. Echanges sur la réponse à apporter au courrier d'une organisation syndicale

Une organisation syndicale représentative des salariés a questionné par courrier le collectif des AR présent à REIMS sur de nombreux points liés aux conséquences de la loi « Avenir ». Après échanges, et afin de maintenir un dialogue constant avec les représentants élus des salariés de nos Associations Régionales, il a été décidé de ne pas lui apporter directement réponse mais de communiquer cette note de synthèse à toutes les organisations syndicales représentatives des salariés dans le périmètre de l'Accord Collectif du 30 juin 2015 ainsi qu'à tous les partenaires sociaux du BTP.

- Les négociations sociales propres à chaque Association Régionale ne font pas apparaître de distorsions
- Le cadre réglementaire permet d'élaborer un nouveau cadre social

La CGT dénonce le fait que les négociations sociales ne font pas apparaître de distorsions :

- à travail égal, le point n'est pas le même donc il y a distorsion
- la mutuelle n'est pas la même dans toutes les associations donc il y a distorsion

## Bilan du « séminaire RH » des 2 et 3 mai à RENNES

### Synthèse du groupe de travail des Secrétaires et Directeurs Généraux :

- Déclinaison opérationnelle : Favoriser / accompagner l'évolution des métiers, une organisation souple et efficiente, une gouvernance adaptée aux enjeux, une méthode

A votre avis, quelles seront les conséquences pour les salariés d'une organisation voulue souple et efficiente par nos employeurs ?

**Rappel du collectif des Associations Régionales :** notre objectif premier n'est pas la dénonciation de l'accord de juin 2015, mais bien sa nécessaire modernisation en profondeur afin qu'il soit enfin en cohérence avec les évolutions fondamentales qu'ont connus le secteur de la formation et la société dans ces 4 dernières années.

Quand nos employeurs parlent de modernisation, cela veut certainement dire : travailler l'été pour de la FC, pour les professeurs en finir avec le T2 ou T3, pour le personnel administratif, toujours plus de pression et pour les cadres une pression toujours plus forte. Absolument rien sur les salaires.

Les Associations Régionales présentes à Reims **conviennent de confier à Maître Jean-Baptiste Croizier la rédaction d'un projet de convention de coopération qui leur sera transmis par mail avant la prochaine rencontre nationale et finalisé à cette occasion.** Elles demandent à l'Association Pays de la Loire de passer commande sachant que le cout inhérent à ce travail réalisé par ce cabinet d'avocat sera partagé entre les parties prenantes.

En effet, à la suite d'une question posée le 06/05/2021 au Sénat, la Ministre du travail a répondu le 28/04/2022.

Il y a 3 options posées correspondant à 3 ambitions bien différentes :

- une nouvelle association nationale de mutualisation de certaines actions et de représentation du réseau (précisément ce que souhaitent et ce que sont en train de bidouiller les SG des AR),
- un GIE au contour juridique flou et aux garanties incertaines,
- une fusion des AR dans une unique structure nationale à la gouvernance décentralisée : **c'est le projet de la CGT depuis le début.**